PEUPLEMENT ET HABITAT RURAL EN BOURGOGNE AU MOYEN ÂGE

(XIIe-XVe SIÈCLES)

LE CAS DU BAS PAYS DIJONNAIS

PAR

HENRI HOURS

INTRODUCTION

Le bas pays dijonnais, compris entre Dijon et la Saône, entre la forêt de Cîteaux et celle de Longchamp, n'a pas encore été l'objet, pour la période médiévale, d'études archéologiques, alors qu'il réunit les conditions les plus favorables : la documentation écrite est abondante dès le XIIIe siècle, et la prospection au sol est facilitée et complétée par l'archéologie aérienne. Avant d'entreprendre des fouilles, nous avons voulu retracer un tableau de l'histoire du peuplement au cours du Moyen Âge et rassembler tout ce que les documents écrits nous apprennent sur l'habitat et l'habitation ruraux.

SOURCES

Les fonds des Archives départementales de la Côte-d'Or couvrent presque tous les villages du bas pays, où les domaines ducaux étaient, à partir de la fin du XIII^e siècle, les plus importants (série B, fonds de la chambre des comptes de Dijon). Les établissements religieux dijonnais y étaient très largemen possessionnés : Saint-Bénigne (1 H), Saint-Étienne (fonds de la série G), la

Sainte-Chapelle (fonds dans la série G), les Templiers, dont le domaine fut repris par les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem (112 H), la chartreuse de Champmol (46 H); Cîteaux y était aussi fortement implanté (11 H), ainsi que les chapitres cathédraux d'Autun et de Chalon-sur-Saône (les archives de ces deux établissements pour leurs domaines de Côte-d'Or ont été incorporées, à la Révolution, aux Archives de ce département, série G).

Les titres domaniaux nous permettent de saisir les grands traits de l'organisation féodale du bas pays et nous donnent une première liste des mottes et maisons-fortes, qui est complétée par les dénombrements de fiefs et les terriers des xive et xve siècles. Pour l'étude de la démographie du bas Moyen Âge, les cherches de feux sont fort heureusement complétées et corrigées par les dénombrements de fiefs, les terriers et les actes d'accensements. Les comptes des châtellenies ducales de Rouvres et de Brazey nous ont surtout servi à l'étude de la construction paysanne.

PRÉAMBULE

LE PAYS

Pris entre les hauteurs des forêts de Cîteaux et de Longchamp et dominé par la butte de Tart, le bas pays est avant tout une plaine alluviale de très faible déclivité, parcourue par la Tille, l'Ouche et la Vouge, et limitée par la Saône. La canalisation des rivières et le drainage ont permis de mettre en culture des sols d'une grande fertilité qui, sous un climat continental encore tempéré, se prêtent à une riche polyculture.

PREMIÈRE PARTIE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES DU PEUPLEMENT

Les habitats antérieurs à la conquête romaine étaient concentrés dans les fonds de vallées; ils étaient plus rares sur les sols pauvres des forêts de Cîteaux et de Longchamp. Les établissements gallo-romains sont situés sur les mêmes

terres : les nouveaux habitats correspondent avant tout à une extension des clairières culturales déjà existantes; le tissu du peuplement se resserre, avec de grandes villae de type méditerranéen. Les établissements burgondes s'implantent à proximité de la Saône, sur les lisières de la forêt de Longchamp et les pentes de la butte de Tart; quelques-uns s'installent sur d'anciens domaines romains démembrés.

CHAPITRE II

LES DÉBUTS DU MOYEN ÂGE

L'époque mérovingienne reste mal connue; l'étude de la donation à Saint-Bénigne du domaine de Cessey-sur-Tille révèle un nombre de stations habitées double de ce qu'il est actuellement, pour une superficie cultivée plus restreinte. A l'époque carolingienne, des possessions fiscales importantes s'étendaient dans les basses vallées de la Tille et de la Vouge, autour de Losne, qui a joué un rôle important à la fin du viie siècle (il s'y tint un concile vers 673-675, et cette ville fut le siège d'un évêché éphémère). Le voisinage de ce fisc, annexé au début du xe siècle par le comte d'Oscheret Manassès l'Ancien, expliquerait les usurpations dont fut l'objet le domaine de Tillenay, donné au chapitre d'Autun par saint Léger.

Un censier de ce domaine en 937 met en évidence une certaine surcharge des manses (96 feux pour 60 manses); la population des villae de ce domaine serait voisine de ce qu'elle sera en 1376. Le xe siècle voit une diminution très nette du nombre des stations habitées, qui marque une concentration, et peut-être aussi une diminution, de la population : sans doute avons-nous là

l'amorce du passage de la villa au village.

CHAPITRE III

GÉOGRAPHIE FÉODALE

Le ressort territorial de la châtellenie de Vergy, par suite de l'annexion du fisc des bords de Saône par Manassès l'Ancien, comprenait toutes les localités du bas pays situées en lisière de la forêt de Cîteaux, au sud de la Vouge; jusqu'au XIII^e siècle, ces villages furent entre les mains de vassaux des Vergy, soit des descendants de chevaliers de la mesnie castrale, soit des descendants de familles indigènes entrées dans la vassalité des Vergy. La protection que ces derniers accordaient à Cîteaux permit au Nouveau Monastère d'acquérir des domaines importants dans le ressort de leur châtellenie, grâce à la générosité forcée des vassaux de leurs protecteurs.

Les domaines et les seigneuries des Mailly, l'autre grande famille du bas pays jusqu'au XIII^e siècle, rassemblés à partir des châteaux de Mailly et de Fauverney, s'étendent entre ces deux places de part et d'autre de la route de Dijon à Dole; jusqu'au XIIe siècle, ils contrôlent le péage prélevé au point où cette route franchit la Saône, à Mailly; son détournement par le duc de Bourgogne au profit d'Auxonne fut le point de départ de leur ruine, malgré l'installation d'un château et d'un péage à Longeault. Entre ces deux maisons, il restait peu de place pour d'autres seigneuries indépendantes. Les Trouhans, qui contrôlaient le gué de Murgey (sur un itinéraire menant à Mailly), tenaient des Vergy une partie de leurs domaines.

CHAPITRE IV

L'ESSOR DÉMOGRAPHIQUE ET LES NOUVEAUX HABITATS DES XII° ET XIII° SIÈCLES

Le bas pays dijonnais était resté à travers les bouleversements du haut

Moyen Âge une région peuplée.

Les indices d'un essor démographique au XII^e siècle nous sont donnés par les nombreux essarts et lieux-dits formés à partir de noms d'arbres. Dans quelques cas privilégiés par la documentation, nous pouvons voir un accroissement du nombre des meix; la présence de « rues neuves » à Brazey et à Rouvres confirme cette extension de la surface bâtie.

Les villages neufs n'apparaissent que dans le dernier quart du XII^e siècle; il ne s'agit pas de créations en pleine forêt. Un seul pariage est conclu, entre Saint-Bénigne et un seigneur voisin, à propos de Remilly. Le pariage qui aurait donné naissance à Labergement-Foigney n'a jamais été conclu; il s'agit, en fait, d'une tentative d'usurpation du duc de Bourgogne (1184). A Tart, un nouveau village se développe en lisière des bois en cours de défrichement, protégé par une motte.

L'absence de tout habitat intercalaire est caractéristique.

CHAPITRE V

LE DÉVELOPPEMENT DU DOMAINE DUCAL (FIN XIIº-DÉBUT XIVº SIÈCLE)

Les possessions ducales, avant la fin du XII^e siècle, se limitent à quelques localités voisines de Rouvres et de Brazey, où beaucoup de droits sont inféodés, et à Saint-Jean-de-Losne.

Les acquisitions de la fin du XII^e et du XIII^e siècle se développent, après la neutralisation du passage d'Orsans, le long des deux routes Dijon-Dôle et Dijon-Salins; après avoir récupéré les droits sur Rouvres, Brazey, Ponthémery, Saint-Usage, Aiserey, Bretenières et Saint-Phal qui avaient été inféodés, Robert II acquiert systématiquement des portions de seigneuries, parcelles de terre et de bois, à Fauverney, Longecourt, Tart, Magny-les-Aubigny, Aubigny; à Longeault et aux Maillys, l'acquisition d'une partie de la seigneurie est faite à une date indéterminée, avant le xve siècle.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Les donations aux établissements religieux et l'implantation du pouvoir aucal ont bouleversé la répartition des pouvoirs dans le bas pays. Les familles seigneuriales n'ont guère su profiter de l'essor de l'économie rurale, alors que le duc détournait à son profit les grandes routes commerciales.

DEUXIÈME PARTIE

OBSERVATIONS SUR LA POPULATION DU BAS PAYS DIJONNAIS DE LA FIN DU XIIIº SIÈCLE À 1470

CHAPITRE PREMIER

DE LA FIN DU XIII^e SIÈCLE À 1376

Des listes d'habitants des villages de Champdôtre, Tréclun, Pont, Tillenay et Sées, à la fin du XIII^e siècle et au début du XIV^e, permettent une approche de la population à cette époque. Au tout début du XIV^e siècle, son accroissement continue lentement, en dépit de l'instabilité d'une partie des feux, qui ne font que passer. Entre ce moment et la cherche de feux de 1376, la population de ces villages diminue dans une proportion voisine de 60 %; cette catastrophe est imputable à la Peste noire, mais aussi au passage des Grandes Compagnies dans les années 1360-1365.

CHAPITRE II

LES CHERCHES DE FEUX
ET L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE 1376 λ 1470

Les cherches de feux, destinées à la répartition des aides, recensent les chefs de feux. Les registres conservés sont tantôt des minutes, tantôt des copies : les feux exemptés de droit étaient peu nombreux, et tous les habitants, y compris les plus pauvres, sont théoriquement recensés, puisque « le fort porte le faible ». Les feux recensés sont des feux réels, dont il est impossible de préciser combien de personnes ils groupaient. Avant d'utiliser ces cherches, il est nécessaire de combler certaines lacunes ou certains oublis par des estimations fondées sur la comparaison des cherches entre elles.

L'évolution du nombre de feux déclarés est aberrante; la mise en évidence d'une importante dissimulation fiscale ne suffit pas à l'expliquer et à nous donner une courbe acceptable. Les cherches, dans l'état actuel de nos recherches, ne sont guère utilisables qu'à titre indicatif.

L'année 1433 est marquée par un fléau qui dépeuple la région : 12,5 % des chefs de feux meurent, autant fuient; les femmes meurent en proportion plus forte (20 %). Ce fléau survient en période de guerres (passage des Écorcheurs) et après un été humide, favorable à la propagation des épidémies.

CHAPITRE III

LES MEIX ET LES HOMMES

En 1366, plus de 32 % des meix déclarés dans les dénombrements de fiefs sont vides; six ans plus tard ils sont plus de 37,5 %, signe incontestable d'un déclin de la population. Si au xve siècle, d'après les terriers, cette proportion est plus faible, ce n'est pas à cause d'un repeuplement, mais parce que le nombre de meix a diminué.

Les accensements de meix par les seigneurs soucieux de préserver leurs revenus touchent, aux xive et xve siècles, plus de 540 meix, dont 150 seulement portent une maison au moment du bail; un nombre équivalent de baux sont assortis d'une obligation de construire une maison. La Peste noire est précédée de peu par une première série d'accensements, signe d'un déséquilibre antérieur au fléau. La grande période des accensements se situe entre 1395 et 1470, temps fort des tentatives de reconstruction, toujours remise en question par le retour des épidémies et des troubles. Le mouvement culmine entre 1430 et 1470, avec plus de 50 % des actes.

La redevance d'une geline due par chaque meix permet de suivre les grandes vagues du dépeuplement : entre 1340 et 1360, le nombre des gelines rercues dans la châtellenie de Brazey diminue de 20 %, et dans la châtellenie de Rouvres de 25 %; la seconde période de forte diminution se situe entre 1400 et 1440. Les périodes de redressement démographique ne se répercutent pas sur cette redevance, car lors des réaccensements, elle est généralement abandonnée.

CHAPITRE IV

ASPECTS GÉOGRAPHIQUES DU PEUPLEMENT

La taille des villages s'est uniformisée entre 1376 et 1470 : les plus petits (moins de 30 feux) et les plus gros (plus de 100 feux), qui groupaient en 1376 plus de 55 % de la population, n'en représentent plus en 1470 que 40 %.

La densité de la population est très variable d'un village à l'autre (de 0,66 feu au kilomètre carré à plus de 13) en 1376, et les densités les plus faibles

se rencontrent sur les franges des massifs forestiers (sur les terres les plus pauvres), alors que les densités les plus élevées sont celles de villages de fonds de vallées. La situation en 1470 a un peu évolué : les villages limitrophes de la forêt de Cîteaux sont plus densément peuplés, et ailleurs les contrastes entre

villages voisins se sont estompés.

Les migrations individuelles, d'un village à un village voisin, sont assurément nombreuses, mais échappent à toute statistique. Les disparitions d'habitats sont peu nombreuses et ne portent que sur des petits hameaux relativement récents (Champagne, près de Mailly-le-Château, et Sées, près de Tillenay). Un nombre important de Français arrive dans la région en 1423-1424; ils représentent en 1424 3 % du nombre total de feux, et disparaissent ensuite, sans doute assimilés à la population autochtone.

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

La population du bas pays, à en croire les cherches de feux, serait, en 1470, à un niveau légèrement inférieur à celui de 1376; c'est dire que l'on est encore loin de la densité de population qui avait été atteinte au début du xive siècle. La population est répartie de façon plus uniforme.

TROISIÈME PARTIE L'HABITAT SEIGNEURIAL ET L'HABITAT PAYSAN

CHAPITRE PREMIER

MOTTES ET MAISONS-FORTES

Les fortifications antérieures au XIII^e siècle ne sont qu'exceptionnellement mentionnées par les documents contemporains : seuls sont cités l'énigmatique forteresse d'Échenon (x^e siècle) et le castrum de Mailly (début du XI^e siècle). Le castrum de Fauverney est sans aucun doute aussi ancien, de même qu'un certain nombre de mottes qui aux XIV^e et XV^e siècles sont encore appelées « motte de la court », appellation qui suggère une filiation avec une curtis de la fin des temps carolingiens (Izeure, Magny-les-Aubigny, Pluvet). Plusieurs mottes, vides au bas Moyen Âge et situées à côté d'une autre motte encore occupée, peuvent, elles aussi, se voir attribuer une existence plus ancienne. Il en est de même de deux mottes qui, par leur situation, sont en liaison directe avec une entreprise de défrichement en lisière d'une clairière (Tart-le-Château) ou au centre d'une nouvelle clairière (Murgey).

L'apparition du terme de motte dans le bas pays est tardive (1255); il supplante rapidement le terme de maison-forte, sauf pour un certain nombre d'entre elles, mieux fortifiées que les autres. Toutes les mottes, même celles qui apparaissent portant un moulin, sont ou ont été des résidences seigneuriales. Elles sont de ce fait devenues le symbole du pouvoir seigneurial, et font parfois l'objet de partages successoraux qui les divisent en fractions inutilisables.

Leur localisation, compte tenu de l'unité du paysage, est peu variée : hormis deux d'entre elles qui sont situées sur des pentes (Tart-le-Château et Montot), toutes sont au bord d'une rivière ou à proximité. Tous les villages sont pourvus d'au moins une motte, sauf ceux des domaines de Cessey-sur-Tille et de Tillenay-Champdôtre, qui relevaient de seigneuries ecclésiastiques.

Les éléments de description qu'en donnent les documents écrits se limitent bien souvent à la mention d'un fossé. Dans l'état actuel de nos recherches, il semble que les mottes tronconiques aient été très rares; le plus souvent, ce que les textes de l'époque appellent motte est en réalité une plate-forme plus ou moins étendue, entourée d'un fossé. Les éléments défensifs sont rares : doubles fossés, pont-levis, chaffaud et tour se rencontrent sur un petit nombre de mottes, souvent appelées maisons-fortes (Pluvaut, Tart-le-Château, Magny-sur-Tille). Elles ne jouèrent qu'un rôle secondaire pendant la guerre de Cent Ans; une seule fut détruite par un fait de guerre (Mailly-le-Port).

Leur rôle dans la défense des villageois apparaît comme nul : ils ne sont d'ailleurs pas tenus de contribuer aux travaux d'entretien des fossés ou des murs éventuels; même au château de Rouvres, où tous les habitants de la prévôté doivent contribuer financièrement aux travaux de fortification et au guet, cette contribution n'est qu'une survivance, et les inconvénients pour le châtelain de ce droit de retraite tendent à en faire limiter l'application.

CHAPITRE II

LE MEIX

La théorie du meix, telle qu'elle a été exposée par P. de Saint-Jacob, établit la filiation directe entre le meix bourguignon et le manse carolingien. L'ensemble des meix, c'est-à-dire des parcelles bâties, qui constituent le village forme un espace juridique particulier, soustrait à l'emprise communautaire. Cet espace ne pourrait pas être agrandi. Un examen de quelques litiges survenus au début du XIII^e entre co-seigneurs d'un même village montre qu'en réalité les créations de meix en dehors du pourpris du village sont toujours possibles.

La taille des meix, très variable d'un village à l'autre, est en moyenne d'un journal (soit environ 33 ares). Les diminutions de la population aux xive et xve siècles amenèrent des regroupements de meix.

La clôture des meix était une nécessité, et sans doute aussi une obligation; assurée par l'établissement de palis de broussailles, elle a pour but principal d'empêcher la divagation du bétail.

CHAPITRE III

LA CONSTRUCTION DANS LE BAS PAYS DIJONNAIS AUX XIV^e ET XV^e SIÈCLES

Les matériaux de construction sont ceux que l'on trouve sur place. La pierre, qui était utilisée au XIII^e siècle au moins dans les châteaux, en est presque totalement absente; elle fait l'objet d'une récupération systématique, et seuls les chantiers ducaux l'utilisent. La brique n'est mentionnée dans les maisons paysannes que pour la construction de fours ou de foyers; plus largement utilisée dans les châteaux ducaux, elle y fait aussi l'objet d'une

récupération systématique.

La construction à pans de bois était la construction commune; le bois d'œuvre était souvent fourni par le seigneur lors de l'accensement d'un meix (il s'agit tantôt de la concession d'un petit canton de bois, tantôt de la délivrance de bois tout coupé ou réutilisé). Une fois montée la charpente, les vides étaient remplis par un clayonnage garni de torchis. Le point faible était la base du bâtiment : pour éviter le pourrissement des poutres basses, les « seulles », on les établissait sur un petit muret de briques. Ce mode de construction, le moins coûteux, était largement utilisé dans les constructions seigneuriales, et même dans les corps de logis des châteaux ducaux, en particulier celui de Brazey dont la pierre est totalement absente. Les maisons à pans de bois sont facilement démontables et peuvent être transportées.

Les matériaux de couverture sont aussi ceux que fournit la nature. La paille est beaucoup moins fréquente que le roseau (loiche), qui pousse en abondance le long des rivières. Bardeaux et tuiles, plus onéreux, sont plus rares. La tuile est cependant un produit qui se répand à la fin du Moyen Âge, car son prix est compensé par sa durée. Les tuileries sont toutes construites par des seigneurs, qui les amodient à des tuiliers; il en existe au moins trois dans le bas pays (Montot, Longchamp et Aubigny). Deux types de tuiles sont utilisés : les tuiles plates (plaines) et les tuiles rondes (copues) : la limite septentrionale de la tuile creuse doit donc être reportée à une centaine de

kilomètres au nord de Tournus (Saône-et-Loire).

Les dimensions des maisons sont estimées par les documents de la fin du Moyen Âge en rains ou en chas, termes dont la signification n'est pas éclaircie; ils ne sont pas équivalents; le second semble désigner une pièce, alors que le premier désignerait plutôt la longueur moyenne des poutres utilisées comme seulles. La seule maison pour laquelle des dimensions sont

données mesure environ 10 mètres sur 4.

Estimée en rains par les accensements, la taille des maisons que doivent construire les nouveaux tenanciers a tendance à augmenter entre 1402 et 1458. Ce n'est pas parce que l'on trouve sous le même toit la maison (chauffeur) et la grange que le bâtiment est plus grand que lorsqu'elles forment deux bâtiments distincts; on peut donc supposer que ce sont les paysans les moins aisés qui n'ont qu'un bâtiment pour abriter leur famille, leurs bêtes et leurs récoltes.

CONCLUSION

Fortement peuplé depuis la plus haute Antiquité, le bas pays dijonnais est une région de passage. C'est autour des péages, et des routes qui y mènent, que s'est organisée la féodalité, c'est sur le contrôle des routes que le duc s'appuya pour y implanter son domaine et son pouvoir. Toute la population y vit dans des villages proches les uns des autres, et entre lesquels il n'y a pas de place pour un habitat intercalaire. Pour déterminer le rôle qu'a pu jouer le château dans ce regroupement, il faudra avoir recours aux fouilles qui seules pourront nous dire si les chevaliers cités dès le XII^e siècle étaient déjà détenteurs de mottes. Beaucoup des hypothèses que nous avons formulées devront être vérifiées sur le terrain.

ANNEXES

1. Notices sur les mottes et maisons-fortes; ces notices comportent d'abord une localisation et une description des vestiges, quand il y en a; une deuxième partie regroupe les mentions les plus importantes et les plus utiles de ces mottes et maisons-fortes, ainsi que les premières mentions de chevaliers ou de seigneurs du village.

2. Dossier des donations faites aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem à Magny-sur-Tille, Crimolois et Fauverney à la fin du XII^e et au début du XIII^e siècle (critique diplomatique des documents).

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Censier de Tillenay, 937. — Pariage pour Remilly et Corteuns, 1163-1175. — Projet de pariage pour Labergement-Foigney, 1184. — Donation à La Bussière de la moitié du péage de Longeault, 1201. — Accord entre Cîteaux et les chevaliers d'Izeure, 1227. — Divers actes des XIIIe et XIVE siècles concernant des maisons-fortes et mottes. — Exemples de dénombrements de fiefs (en particulier dénombrements pour la seigneurie de Trouhans en 1331, 1366). — Exemples d'accensements, XIVE-XVE siècles. — Acte falsifié: vente d'un bois transformée en vente d'une motte, 1397. — Marchés pour le curage de fossés de maisons-fortes, 1422-1423.

TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Une vingtaine de tableaux et graphiques se rapportant à la seconde partie (démographie : évolution, structure et répartition de la population).

CARTES

Une quinzaine de cartes sur la géographie féodale, la répartition de la population, la répartition des mottes et maisons-fortes.

ALBUM PHOTOGRAPHIQUE

Photographies aériennes de mottes, et photographies au sol de vestiges; un bâtiment à pans de bois; plans anciens.

all the second of the belief of the second o

THE RESERVE OF THE PARTY OF THE